



DIVISION
DES DROITS DES PALESTINIENS

DIX-HUITIEME SEMINAIRE DES NATIONS UNIES SUR LA QUESTION DE PALESTINE

Thème : "Les droits inaliénables du peuple palestinien"

Palacio de las Convenciones,
La Havane (Cuba),
15-17 décembre 1987

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	1 - 3	2
I. DECLARATIONS LIMINAIRES	4 - 49	2
II. TABLES RONDES	50 - 92	10
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	93 - 107	19

Annexes

I. Message des participants au séminaire au Secrétaire général		23
II. Message des participants au séminaire au Président du Conseil de sécurité		24
III. Message des participants au séminaire au Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine		25
IV. Motion de remerciements		26
V. Liste des participants et observateurs		27

INTRODUCTION

1. Le dix-huitième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine, organisé sur le thème : "Les droits inaliénables du peuple palestinien", a eu lieu au Palacio de las Convenciones, à La Havane (Cuba), du 15 au 17 décembre 1987, en application de la résolution 40/96 B de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1985.
2. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien y était représenté par une délégation composée de MM. Massamba Sarré (Sénégal), Président du Comité (chef de la délégation), Alberto Velazco-San José (Cuba), Pramathesh Rath (Inde) et Zehdi L. Terzi (Organisation de libération de la Palestine). M. Massamba Sarré a présidé le Séminaire et M. Pramathesh Rath en a été le rapporteur.
3. Quatre séances ont eu lieu et 17 experts ont présenté des communications sur différents aspects de la question de Palestine. Ont également participé au Séminaire les représentants de 26 gouvernements, de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), de deux organes de l'ONU, de quatre programmes des Nations Unies et institutions spécialisées, de deux organisations de libération nationale, ainsi que les observateurs de 17 organisations non gouvernementales.

I. DECLARATIONS LIMINAIRES

4. M. Jorge Risquet, membre du Politburo et du Secrétariat et chef du Département général des relations extérieures du Comité central du Parti communiste cubain, a assisté à la séance d'ouverture. M. Isidoro Malmierca Peoli, Ministre cubain des relations extérieures, a fait une déclaration dans laquelle il a affirmé que la question à l'origine du Séminaire était incontestablement au coeur de ce que l'on avait pris l'habitude d'appeler la crise du Moyen-Orient ou la situation au Moyen-Orient. C'est parce que la puissance coloniale avait dépossédé le peuple palestinien de sa terre, l'avait privé de son Etat et avait créé l'Etat sioniste que ce conflit avait éclaté et qu'il se poursuivait depuis quatre décennies, malgré les efforts héroïques du peuple palestinien et la solidarité et l'appui internationaux dont il bénéficiait.
5. Les Etats-Unis d'Amérique, poursuivant leur politique de domination et d'hégémonie dans cette région stratégique, apportaient un appui vigoureux et décisif au monstre créé par l'ancienne métropole. C'étaient en vérité les Etats-Unis qui contrôlaient et utilisaient l'Etat sioniste d'Israël. Depuis des années, ils accordaient à cet Etat toute l'aide financière, scientifique et technique, économique et militaire dont il avait besoin pour renforcer le sionisme dans les territoires arabes et palestiniens.
6. Les 20 dernières années avaient été extrêmement importantes pour l'organisation du peuple palestinien, sa lutte et la reconnaissance internationale de sa juste cause. L'OLP avait été reconnue comme son seul représentant légitime. La communauté internationale avait compris et condamné l'injustice historique que constituait la création de l'Etat sioniste aux dépens des justes droits du peuple palestinien; les combattants palestiniens avaient mené un combat héroïque, et ces 20 années avaient montré que l'identité palestinienne ne pouvait être détruite.

7. La position de Cuba était bien connue. Le pays continuerait d'entretenir des relations fraternelles avec le peuple palestinien en lutte. Il tenait à réaffirmer sa solidarité avec les combattants palestiniens dans leurs efforts pour concrétiser les justes aspirations de leur peuple. La position cubaine avait été exposée à la huitième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés tenue au Zimbabwe, à laquelle le chef de l'Etat cubain avait déclaré qu'il ne saurait y avoir de solution globale, juste et durable du problème du Moyen-Orient tant qu'Israël ne se serait pas retiré totalement et inconditionnellement de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes qu'il occupait depuis 1967, y compris Jérusalem, et tant que le peuple palestinien n'aurait pas recouvré et exercé en Palestine ses droits légitimes et inaliénables, y compris son droit au retour dans sa patrie, son droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure et à l'indépendance nationale, ainsi que son droit à établir un Etat souverain et indépendant en Palestine.

8. Cuba avait noté avec joie et espoir que l'on s'efforçait à nouveau de créer les conditions qui permettraient de progresser sur la voie de la détente. L'Accord entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev sur l'élimination des forces nucléaires intermédiaires et la possibilité de parvenir à d'autres accords en vue de la cessation de la course aux armements justifiaient cet espoir. On aspirait sincèrement à la poursuite de négociations équilibrées, dans le respect mutuel, sur les problèmes qui constituent une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales, encore que cette aspiration ne se soit pas encore clairement manifestée.

9. C'était Washington qui, avec la complicité de Tel-Aviv - comme on en avait eu la preuve à maintes occasions -, entravait les efforts de l'ONU en vue d'une solution du problème palestinien. Cette attitude agressive et irrationnelle de l'impérialisme américain qui consistait à ne faire aucun cas de la cause palestinienne était devenue encore plus flagrante dernièrement lorsque le Sénat avait adopté l'amendement No 940, déclarant illégaux l'ouverture et le maintien de deux bureaux de l'OLP aux Etats-Unis. Le Gouvernement américain faisait mine d'ignorer que la Mission d'observation de l'OLP auprès de l'ONU avait été ouverte aux Etats-Unis conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974, et en application de l'accord de siège.

10. Cuba était convaincu de la nécessité d'organiser une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, conformément aux résolutions 38/58 C et 41/43 D de l'Assemblée générale, à laquelle toutes les parties au conflit, et notamment l'OLP, participeraient sur un pied d'égalité. Ceci contribuerait à la recherche d'une solution juste, globale et durable. Il incombait à tous, à l'ONU et, en particulier, au Secrétaire général de poursuivre leurs efforts en vue de la tenue de cette conférence dans un climat qui permette de parvenir réellement à une solution définitive de la question de Palestine et d'instaurer une paix juste et durable dans cette région extrêmement importante.

11. Israël et ses alliés stratégiques, les impérialistes américains, avaient échoué dans leurs tentatives pour détruire les forces de la résistance palestinienne mais ils n'avaient pas pour autant renoncé à leurs actes d'agression continus; et il fallait dénoncer la concentration de véhicules blindés et d'unités militaires spéciales dans le sud du Liban par l'entité sioniste qui semblait se préparer à envahir une nouvelle fois ce pays. Selon des informations reçues, les

activités militaires israéliennes contre le Liban avaient déjà commencé. De nouveaux massacres de Palestiniens continuaient d'exacerber la tension dans la région et justifiaient pleinement la réunion en cours du Conseil de sécurité de l'ONU. Ce dernier ne devrait épargner aucun effort et appliquer strictement la Charte des Nations Unies afin d'éliminer les causes du conflit arabo-israélien, de sorte que les territoires palestiniens occupés recouvrent la liberté, ce qui contribuerait à la création d'un Etat palestinien souverain et indépendant.

12. M. Saseem Mirza, chef de la Division des droits des Palestiniens, a également fait une déclaration, à la séance d'ouverture, au nom du Secrétaire général. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, il a fait observer que le Séminaire témoignait de la grande importance que l'ONU attachait à la question de Palestine et de sa volonté de parvenir à un règlement juste et durable qui reconnaisse pleinement les droits inaliénables du peuple palestinien.

13. L'Organisation s'intéressait à ce problème depuis 40 ans et lui avait consacré plus de temps et plus d'attention qu'à aucune autre question internationale. Ainsi, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, depuis sa création en 1975, avait joué un rôle déterminant en appelant l'attention de la communauté internationale sur la situation du peuple palestinien et en proposant des mesures pour parvenir à une solution équitable.

14. Grâce aux efforts continus et persistants de l'ONU, on était parvenu, au cours des dernières années, à un certain degré d'accord sur les éléments à inclure dans un règlement d'ensemble du conflit arabo-israélien, à savoir : le retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés depuis 1967, le respect et la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats de la région, et de leur droit à vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; et la recherche d'une solution équitable au problème palestinien dans le respect des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination. A ce sujet, la question de Jérusalem demeurait cruciale.

15. Dans l'espoir d'un règlement, la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève en 1983, avait proposé la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, élaboré des principes directeurs à ce sujet et mentionné les divers participants. Cette proposition avait été adoptée par l'Assemblée générale dans la résolution 38/58 C du 13 décembre 1983 et à chaque session depuis lors. Les récents débats à l'Assemblée avaient confirmé que tous les participants préconisaient une solution équitable de ce conflit de longue date et étaient vivement préoccupés par le fait que la situation dans la région était toujours dans une dangereuse impasse.

16. Malgré l'intérêt que l'ONU portait depuis longtemps à la question de Palestine et les nombreuses résolutions adoptées tant par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale, les souffrances des habitants de cette région, qui avaient survécu à cinq conflits majeurs, n'avaient pas cessé. L'élément clef de ce conflit était le sort du peuple palestinien qui vivait dans sa grande majorité sous occupation ou en exil.

17. L'ONU continuait à faire tout son possible pour aider le peuple palestinien. Depuis 1950, l'UNRWA fournissait, dans des conditions très difficiles, des abris, des vivres et en particulier des services médicaux et éducatifs de base à plus de 2 millions de réfugiés palestiniens. D'autres institutions des Nations Unies accordaient également une aide économique et sociale au peuple palestinien; on mentionnera en particulier le programme d'assistance financière et technique lancé sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza par le PNUD.

18. L'ONU conservait la responsabilité principale en ce qui concerne la poursuite des efforts en vue d'une solution à la question de Palestine, et le Secrétaire général demeurait résolu à persévérer dans la recherche d'une paix négociée au Moyen-Orient garantissant la justice à tous les peuples de la région. Le Séminaire pourrait contribuer pour beaucoup au succès de ces efforts.

19. M. Massamba Sarré, accueillant les participants, a rappelé que l'année 1987 avait marqué l'anniversaire d'un certain nombre d'événements qui avaient influé sur le destin de la Palestine et de son peuple. Il y a 70 ans, on avait adopté la célèbre Déclaration Balfour par laquelle on promettait de créer un foyer national juif en Palestine, en faisant fi des droits fondamentaux et inaliénables des Palestiniens. Il y a 40 ans, l'Assemblée générale avait adopté la résolution 181 (II) demandant le partage de la Palestine en deux Etats et accordant un régime spécial à Jérusalem. Seul l'un de ces deux Etats, Israël, était né. L'Etat palestinien n'avait toujours pas vu le jour. L'année 1987 a également marqué le vingtième anniversaire de la guerre de 1967 au Moyen-Orient qui avait abouti à l'occupation par Israël, entre autres, de la Cisjordanie, y compris la partie est de Jérusalem, de Gaza, et des hauteurs du Golan. Cinq années s'étaient écoulées depuis le massacre des Palestiniens au Liban, dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila.

20. Pendant 70 ans, la belle terre de Palestine, révéérée par trois des grandes religions du monde, n'avait point connu de paix. Les conflits et guerres s'étaient succédé et le cycle de la violence n'avait cessé de croître. Tout un peuple, le peuple palestinien, avait été déraciné et vivait en exil, dans des camps de réfugiés ou en territoire occupé.

21. Pendant 40 ans, l'Organisation des Nations Unies s'était efforcée sans relâche d'apporter une paix juste et durable au Moyen-Orient. Dans le cadre de cet effort, elle avait créé en 1976 le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Dans l'accomplissement de ses fonctions, le Comité avait formulé, en 1976, une série de recommandations comprenant un plan en deux étapes pour le retour des Palestiniens dans leur foyer et la restitution de leurs biens, un calendrier pour le retrait des forces israéliennes des territoires occupés, et la reconnaissance du droit naturel des Palestiniens à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale. Dans sa résolution 31/20 du 24 novembre 1976, l'Assemblée générale avait fait siennes les recommandations du Comité "comme base de la solution de la question de Palestine". Ces recommandations avaient été approuvées chaque année depuis 1976 à l'Assemblée générale par un nombre de pays toujours croissant. Ces recommandations n'avaient toutefois pas pu être appliquées, le Conseil de sécurité s'étant trouvé dans l'impossibilité de les adopter.

22. Le Comité avait poursuivi ses démarches à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres instances pour inciter l'opinion publique mondiale à soutenir la cause palestinienne et à obtenir l'instauration d'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient. A cette fin, il avait organisé, depuis 1980, un certain nombre de séminaires, de colloques et de réunions internationales d'organisations non gouvernementales. Sous sa direction, plusieurs études et publications sur les différents aspects de la question de Palestine avaient été élaborées et publiées. Des rencontres de journalistes avaient également été organisées. Depuis 1978, on célébrait solennellement chaque année, le 29 novembre, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Les gouvernements et les peuples d'Amérique latine avaient vigoureusement soutenu les efforts déployés par le Comité à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres instances.

23. La situation dans les territoires palestiniens occupés ne cessait de s'aggraver. Israël continuait à y créer des colonies de peuplement en violation de la Convention de Genève et des résolutions de l'ONU. Le Gouvernement israélien poursuivait également sa politique consistant à confisquer des terres appartenant aux Arabes et à priver les Palestiniens de leurs ressources en eau en détournant, pour son propre usage, ce bien précieux. Il continuait d'imposer la politique de la "poigne de fer". La situation demeurait grave et tendue.

24. La Conférence internationale sur la question de Palestine, qui avait réuni à Genève, en 1983, 117 Etats, 20 Etats observateurs et 100 organisations non gouvernementales, avait recommandé la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties au conflit arabo-israélien, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des autres Etats intéressés. Cette recommandation avait été adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/58 C et, au cours des quatre dernières années, l'Assemblée avait de nouveau demandé que la conférence soit convoquée conformément aux principes directeurs et au droit de participation établis dans sa résolution 38/58 C.

25. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait déclaré, dans son dernier rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, que les divergences de vues entre les parties concernant les aspects de procédure demeuraient considérables mais qu'elles ne constituaient pas un obstacle insurmontable. L'obstacle majeur était, selon lui, "le fait que le Gouvernement israélien ne parvenait pas dans son ensemble à accepter le principe d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies".

26. Le Secrétaire général s'était déclaré résolu à oeuvrer sans relâche en vue de la convocation de la conférence. Dans sa dernière résolution 42/66 D du 2 décembre 1987, l'Assemblée générale avait demandé une nouvelle fois que soit convoquée la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient conformément aux dispositions de la résolution 38/58 C. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien poursuivait ses efforts en vue de la convocation de la conférence, notamment en mobilisant l'opinion publique et en obtenant l'appui des gouvernements dans toutes les régions du monde.

27. M. Imad Jada'a, Ambassadeur de l'OLP à Cuba, a transmis le texte d'un message adressé par M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'OLP. Dans ce message, M. Arafat rappelait que, au moment où se tenait ce séminaire, l'ennemi sioniste intensifiait ses actes de répression contre le peuple palestinien soumis à l'occupation israélienne. Ces actes d'agression reflétaient le caractère raciste de la politique sioniste qui constituait un déni du droit national inaliénable du peuple palestinien à sa patrie.

28. Le Gouvernement de l'ennemi sioniste poursuivait sa politique de la "poigne de fer", qui consistait à intensifier les campagnes de répression, les détentions collectives, la confiscation des terres et des sources d'eau, la destruction de maisons, l'exil forcé des habitants, la déportation des militants, le financement de bandes de colons qu'il armait pour les encourager à mener des opérations terroristes contre les Lieux saints à Jérusalem, Hébron et Bethléem et contre les villes, villages et camps de réfugiés palestiniens, pour semer la terreur et forcer les Palestiniens à quitter leur patrie. La création de colonies juives sur les terres palestiniennes et le changement du caractère démographique des zones occupées participaient aussi de la même politique.

29. Ces actes d'agression aveugle avaient été condamnés par les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et les conventions internationales. Face à ces pratiques et à cette politique d'agression, le peuple palestinien s'était dressé, tel un géant, manifestant sa résistance acharnée par des soulèvements populaires continus qui avaient pris la forme de manifestations, de grèves et de marches de protestation et autres formes de lutte populaire, y compris la résistance armée contre l'occupant. Dans cette lutte, le peuple palestinien montrait son sens aigu de l'unité nationale qu'incarnait l'OLP, son seul représentant légitime, ainsi que sa profonde conviction de la légitimité de sa cause et de son droit national inaliénable à sa patrie, et le rejet de la politique d'agression aveugle adoptée par l'ennemi.

30. Le désir de paix du peuple palestinien était reflété dans les résolutions de la dix-huitième session du Conseil national palestinien, qui demandaient la convocation de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sur la base des résolutions 38/58 C et 41/43 D de l'Assemblée générale, avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit au Moyen-Orient, y compris l'OLP, sur un pied d'égalité avec les autres parties.

31. Un consensus international s'était dégagé quant à la nécessité de convoquer la conférence internationale de la paix, seul moyen de parvenir à instaurer une paix globale, juste et durable dans la région et, partant, dans le monde. Ce consensus avait trouvé son expression, notamment dans les résolutions adoptées par la Conférence au sommet des pays arabes, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Organisation de l'unité africaine, ainsi que les pays membres de la communauté socialiste, du Marché commun de l'Internationale socialiste, la Chine et d'autres pays. Seul le Gouvernement des Etats-Unis et Israël s'étaient montrés opposés à ce consensus international. Or, Israël n'aurait pas été à même de s'y opposer sans l'appui constant qu'il recevait des Etats-Unis dans les domaines militaire, économique, financier, politique et diplomatique.

32. M. Ammar Amari (Tunisie), représentant le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a souligné que la situation au Moyen-Orient demeurait explosive et posait une sérieuse menace pour la paix et la sécurité internationales. Faute d'un règlement équitable du problème palestinien, il ne pourrait y avoir de solution durable au conflit israélo-arabe. Un règlement global portant sur tous les aspects de la crise au Moyen-Orient ne serait pas envisageable sans la participation du peuple palestinien.

33. Le peuple palestinien avait été trop longtemps privé de son droit fondamental et inaliénable à disposer de lui-même; il n'avait que trop subi la répression brutale. On ne se privait pas de condamner bruyamment les violations du droit à la libre circulation, mais on ne parlait guère des souffrances des Palestiniens, qui n'avaient même pas le droit de retourner dans ce qui était autrefois leurs villes et leurs foyers dans leur pays usurpé. Il fallait donner au peuple palestinien les moyens d'exercer immédiatement son droit inaliénable à l'autodétermination, ainsi que le droit de créer un Etat indépendant.

34. Au fil des années, l'Assemblée générale avait défini sans équivoque la voie à suivre pour désamorcer la crise dans la région; il s'agissait, en premier lieu, de convoquer la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Il était réconfortant de noter que la convocation, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, de cette conférence, qui devait servir de base de négociations en vue d'un règlement global du conflit israélo-arabe, bénéficiait d'un soutien accru.

35. Il fallait continuer d'oeuvrer pour assurer un appui international à la cause palestinienne et y sensibiliser davantage l'opinion publique mondiale; parallèlement, il fallait entreprendre une action concertée pour amener le camp pro-israélien à se conformer à la volonté de la communauté internationale concernant la question de Palestine.

36. Il fallait faire bien comprendre à Israël qu'acquérir des territoires par la force était contraire à toutes les normes régissant les relations internationales, que ses agressions armées et autres mesures répressives ne seraient plus tolérées, que la création d'un Etat palestinien indépendant n'avait que trop tardé et que l'OLP devait participer à toutes négociations globales organisées à cette fin.

37. Le Comité spécial accordait une grande importance à la mobilisation de l'opinion internationale en vue de la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies concernant la question de l'autodétermination de tous les peuples soumis à la domination étrangère ou coloniale. Le Comité spécial était particulièrement conscient de l'importance du rôle que pourrait jouer une opinion publique mondiale, vigilante et bien informée, dans la lutte pour les droits de l'homme et contre l'injustice sous toutes ses formes.

38. M. Nasr eldin A. M. Idries (Soudan), représentant le Comité spécial contre l'apartheid, a indiqué que le Comité qui soutenait l'exercice des droits inaliénables et légitimes du peuple palestinien avait à chaque occasion participé aux efforts des Nations Unies et de la communauté internationale. Le Comité avait accordé son soutien sans équivoque à la lutte que menait le peuple palestinien sous la conduite de son représentant. Le Comité soutenait le droit du peuple palestinien à décider de son destin et à créer un Etat.

39. Tout comme pour la majorité noire en Afrique du Sud, la situation du peuple palestinien avait pour cause principale le déni de son droit à l'autodétermination. Le problème palestinien tout comme celui de l'apartheid s'était posé à l'ONU pratiquement depuis sa création.

40. La nécessité de convoquer sous les auspices de l'ONU une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, était évidente. Toutes les parties concernées, y compris l'OLP, devaient pouvoir y participer sur un pied d'égalité. Il était encourageant de noter que la Conférence arabe extraordinaire au sommet tenue à Amman en novembre 1987 en avait appuyé la convocation.

41. La communauté internationale ne devait épargner aucun effort pour fournir tout l'appui diplomatique et matériel possible au peuple palestinien en lutte. A cet égard, on appelait l'attention sur les efforts déployés par le Congrès des Etats-Unis pour fermer la Mission d'observation de l'OLP auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. La Mission d'observation existait en vertu d'une résolution de l'Assemblée générale, était invitée par l'ONU et couverte par l'Accord de Siège. Il était extrêmement regrettable que les Etats-Unis, tout en se proclamant entièrement attachés à la liberté et à l'autodétermination des peuples, tentent de réduire au silence les représentants du peuple palestinien qui luttait pour son autodétermination et la création d'un Etat palestinien indépendant.

42. M. Helmut Angula, Observateur permanent de la South West Africa People's Organization (SWAPO) auprès de l'Organisation des Nations Unies, a déclaré que les peuples namibien et palestinien étaient compagnons d'infortune. Ces deux pays étaient les seuls territoires issus du mandat de l'ancienne Société des Nations auxquels était dénié le droit inaliénable de choisir leur propre destin. Tout comme le peuple palestinien dont le territoire avait été cédé par les Britanniques aux usurpateurs sionistes, le peuple namibien avait vu les Britanniques à qui la Société des Nations avait confié le mandat, brader son territoire à l'Union sud-africaine, laquelle avait donné naissance à la République de l'apartheid qu'on connaissait aujourd'hui. Mais surtout, les deux peuples avaient été victimes des formes les plus odieuses de la discrimination raciale : l'apartheid et le sionisme.

43. Israël avait utilisé tous les moyens à sa disposition pour arracher aux Palestiniens leur patrie et les forcer à l'exil. Il s'était rendu coupable des violations les plus flagrantes du droit international et plus précisément de la Convention de Genève de 1949. Toutes ces violations étaient accompagnées de mesures administratives, économiques et autres destinées à renforcer la mainmise israélienne sur les territoires occupés. Les Palestiniens vivant dans les camps de réfugiés au Liban, à Beyrouth et près de Tyr avaient été victimes d'impitoyables attaques israéliennes, dont 22 raids aériens dans la seule année 1987.

44. Les deux régimes parias de Pretoria et de Tel-Aviv issus du mandat britannique étaient au ban de la communauté internationale. Ils avaient donc jugé commode de former une alliance politico-militaire appuyée par l'impérialisme américain. Suivant les principes de la division du travail, Israël faisait office de gendarme au Moyen-Orient, tandis que l'Afrique du Sud exerçait la même fonction en Afrique australe, régions revêtant toutes deux une importance stratégique considérable pour l'impérialisme du fait de ses couloirs maritimes comme de l'abondance de ses ressources naturelles.

45. Israël en était venu à jouer le rôle d'intermédiaire entre l'Afrique du Sud et les Etats-Unis. L'Afrique du Sud avait souvent demandé à Israël de faire usage de son influence aux Etats-Unis. En retour, les responsables gouvernementaux israéliens y compris des ministres d'Etat continuaient à se rendre en Afrique du Sud.

46. La SWAPO était atterrée par l'insensibilité des dirigeants israéliens. Elle ne pouvait que condamner avec la dernière énergie l'occupation continue des territoires arabes et la politique obstructionniste d'Israël dont le but était d'empêcher la création d'un Etat palestinien où le peuple palestinien pourrait exercer son droit inaliénable.

47. A la 4e séance, M. Stanley Manana, représentant de l'ANC à Cuba, a également pris la parole.

48. Le Séminaire a reçu des messages de soutien de M. Clodomiro Almeyda, ancien vice-président du Chili et Secrétaire général du Parti socialiste chilien et de l'Union arabe de la ville cubaine de Ciego de Avila.

49. Le Séminaire a adopté le texte de messages à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'OLP (annexe I), à M. Alexander M. Belonogov, Président du Conseil de sécurité (annexe II), et à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (annexe III). Il a également adopté une motion de remerciements adressée au Gouvernement et au peuple cubains (annexe IV).

II. TABLES RONDES

50. Trois tables rondes ont été organisées. Ces tables rondes et leurs participants étaient les suivants :

a) I. "La Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient (résolution 38/58 C de l'Assemblée générale des Nations Unies), la nécessité d'une telle conférence, les moyens d'en assurer le succès et les chances d'y parvenir, ainsi que les avantages qui en découleraient."

M. Shafiq Al-Hout (Palestinien), M. Tillo Declerq (Belgique), M. Miklós Endreffy (Hongrie), M. Eduardo Kronfly (Colombie), M. Jorge Manfugas (Cuba), M. Pete McCloskey (Etats-Unis d'Amérique), M. Mattiyahu Peled (Israël), M. Gabriel Pérez Tarrau (Cuba).

b) II. "La question de Palestine et l'opinion publique en Amérique latine et dans les Caraïbes."

Mme Irma Caceres Pérez (Cuba), M. Roberto Garcia (Nicaragua), M. Alvaro Menendez Franco (Panama), M. Ruben Montedonico (Mexique), M. Juan Pereira Fiorilo (Bolivie), M. H. Rondinel Cornejo (Pérou), M. Juan Sanchez (Cuba), M. Carlos Alberto Torrenço (Argentine).

c) III. "Le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine."

M. Fouad Moughrabi (Palestinien).

51. Les experts constituant ces trois tables rondes ont décidé d'établir des résumés des communications qui ont été faites et des débats qui ont eu lieu sur ces trois thèmes. Le Séminaire a décidé d'inclure ces résumés dans le présent rapport.

Table ronde I : "La Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient (résolution 38/58 C de l'Assemblée générale des Nations Unies), la nécessité d'une telle conférence, les moyens d'en assurer le succès et les chances d'y parvenir, ainsi que les avantages qui en découleraient"

52. On a commémoré en 1987 toute une série d'événements qui ont influé sur la genèse et le cours du conflit du Moyen-Orient. L'année a marqué le dix-neuvième anniversaire de l'émergence du sionisme en tant qu'idéologie; 70 ans se sont écoulés depuis la Déclaration Balfour, 20 depuis la guerre des Six jours au Moyen-Orient et cinq depuis l'invasion du Liban par Israël. Elle a également marqué le quarantième anniversaire de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale sur le partage de la Palestine.

53. Au Moyen-Orient, la situation critique a continué de se détériorer. Malgré les efforts déployés pour aboutir à la paix, l'absence de progrès réel faisait de la situation dans la région un danger potentiel pour la paix et la sécurité internationales. La situation dans les territoires palestiniens et autres territoires occupés par Israël était tendue. On continuait à essayer de détruire la culture palestinienne et de nier qu'elle ait jamais existé. Une violence militaire d'une dimension nouvelle menaçait la région.

54. La recours à la force comme moyen de résoudre le conflit a complètement échoué. De nouvelles flambées auraient les plus graves conséquences tant pour les peuples de la région que pour l'ensemble du monde. Il s'offrait une possibilité réelle à oeuvrer sérieusement à instaurer la paix au Moyen-Orient et la communauté internationale devait faire de son mieux pour veiller à ce qu'on ne la laisse pas passer.

55. Le coeur du problème était la question de Palestine, dont le règlement juste présupposait que le peuple palestinien soit rétabli dans ses droits nationaux et, notamment, son droit au retour, son droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure et son droit de créer son propre Etat indépendant en Palestine. Le rétablissement de la justice et de la légalité à l'égard du peuple palestinien et le retrait d'Israël des territoires occupés, et notamment de Jérusalem, constituaient les principales conditions de la normalisation de la situation générale au Moyen-Orient, l'élimination de ce foyer de tension internationale et l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région. Aucune force ne pouvait étouffer dans le coeur et l'esprit d'un peuple dispersé, apatride et vivant dans des conditions de réfugiés l'aspiration à devenir libre et indépendant. L'hypothèse que le peuple palestinien serait absorbé par les Etats arabes voisins et oublierait son attachement à sa patrie s'était révélée totalement erronée. Le peuple palestinien, en combattant vaillamment pour le rétablissement de ses droits, avait empêché que la question palestinienne ne sombre dans l'oubli. Sa lutte avait fini par être reconnue par la communauté internationale et avait abouti à l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de résolutions réaffirmant ses droits inaliénables.

56. La question de Palestine était inséparablement liée aux activités de l'ONU. Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale avait adopté la résolution 181 (II) mettant fin au mandat britannique et créant deux Etats, l'un arabe et l'autre juif. La ville de Jérusalem était constituée en corpus separatum sous régime international spécial. L'unité économique et la sauvegarde des droits fondamentaux devaient être assurés. Seules les dispositions concernant la création de l'Etat d'Israël avaient été appliquées.

57. Le 10 novembre 1975, l'Assemblée générale a créé le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Dans ses recommandations, que l'Assemblée générale n'a cessé d'approuver depuis 1976, ce comité a établi un programme visant à faire respecter les droits inaliénables du peuple palestinien. Comme on le savait, c'était la position des Etats-Unis qui avait empêché le Conseil de sécurité de suivre ces recommandations.

58. La Conférence internationale sur la question de Palestine, qui s'est tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1983, a adopté une déclaration et un programme d'action. La Déclaration de Genève énumérait les grands principes directeurs qui devraient régir toute action internationale concertée visant à résoudre la question de Palestine. Si l'on voulait appliquer ces principes, il était essentiel de convoquer la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient afin de négocier et de parvenir à une solution d'ensemble, juste et durable, du conflit arabo-israélien. Il a été convenu que la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient devait être convoquée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties directement concernées, et notamment l'OLP, ainsi que des Etats-Unis, de l'URSS et des autres Etats intéressés.

59. La résolution 38/58 C que l'Assemblée générale a adoptée le 13 décembre 1983 et dans laquelle elle demandait la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, a été reconnue depuis lors chaque année comme étant la résolution la plus équilibrée et la plus concrète sur la recherche d'une solution au conflit du Moyen-Orient et la question de Palestine, par le biais de négociations pacifiques entre les parties concernées par le conflit.

60. A ses trente-neuvième, quarantième, quarante et unième et quarante-deuxième sessions, l'Assemblée générale a rappelé qu'elle faisait sienne l'idée de convoquer une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et a réaffirmé une nouvelle fois sa conviction qu'une démarche de cet ordre constituerait une contribution importante à la recherche d'un règlement d'ensemble, juste et durable du conflit arabo-israélien, grâce aux efforts collectifs de toutes les parties concernées.

61. De multiples tentatives ont été faites pour résoudre ce conflit. Le fait qu'il subsistait constituait la preuve que ces tentatives avaient échoué. Cela était tout particulièrement vrai des accords bilatéraux qui n'avaient pu résoudre la question clef du Moyen-Orient, à savoir la question de Palestine.

62. La grande majorité des Etats, ainsi que les principales organisations intergouvernementales, et notamment l'OLP, les Etats arabes, l'URSS, les autres pays socialistes, la Chine, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique, la Communauté européenne, les pays scandinaves, le Comité des

Neuf sur la Palestine du Mouvement des pays non alignés, ont déclaré qu'ils étaient pleinement favorables à la tenue de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et à la constitution d'un comité préparatoire dans le cadre du Conseil de sécurité, avec la participation de ses membres permanents. Des organisations non gouvernementales (ONG) dévouées à la cause de la paix et de la justice au Moyen-Orient ont également proclamé leur appui à la convocation de la Conférence.

63. Le Séminaire s'est félicité du rôle positif joué par l'OLP ainsi que de sa contribution active à tous les efforts visant à parvenir à un règlement pacifique dans le cadre de l'ONU, en particulier son appui à la convocation de la Conférence.

64. Le Conseil national palestinien, à sa dix-huitième session tenue à Alger du 20 au 25 avril 1987, a appuyé la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient dans le cadre et sous les auspices de l'ONU, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et des parties concernées, y compris l'OLP sur un pied d'égalité avec les autres parties. Il a également appuyé la création d'un comité préparatoire du Conseil de sécurité.

65. Les Etats arabes lors de leur Conférence au sommet tenue à Amman en novembre 1987, ont approuvé une résolution confirmant qu'ils étaient disposés à accepter une conférence convoquée sous les auspices de l'ONU et reposant sur une base politique garantissant les droits inaliénables du peuple palestinien dont le seul représentant légitime était l'OLP.

66. La nécessité de la paix était évidente et ses avantages ne faisaient pas l'ombre d'un doute. Manifestement il n'était possible d'y parvenir en l'état actuel des choses que par le biais d'une conférence internationale de la paix. Il fallait donc tout faire pour persuader les Etats-Unis et Israël de cesser de s'y opposer et de coopérer avec l'ensemble de la communauté internationale à l'application de la résolution de l'Assemblée générale demandant la tenue de cette conférence. On a émis l'opinion qu'Israël et les Etats-Unis rejetaient l'idée de tenir une conférence internationale de la paix sur les bases définies par l'Assemblée générale parce qu'elle prévoyait la participation de l'OLP. Le Gouvernement israélien se rendait bien compte que la participation de l'OLP à la conférence conduirait à débattre de problèmes fondamentaux, dont l'autodétermination et la réinstallation des réfugiés palestiniens. Toutes ses manoeuvres concernant le processus de paix en Israël étaient dictées par le souci d'éviter coûte que coûte d'aborder ces deux problèmes.

67. Le Gouvernement israélien était décidé à faire obstacle à la paix en utilisant deux grandes stratégies : une politique d'agression caractérisée à l'égard de ses voisins, montrant ainsi qu'il préférerait la violence à tout autre moyen de régler les problèmes encore en suspens et la suppression de toute manifestation de soutien dans les territoires occupés à un règlement politique du conflit.

68. Il fallait toutefois reconnaître que certains en Israël percevaient clairement les dangers que présentaient la poursuite de l'occupation des territoires palestiniens et arabes et le déni des droits inaliénables des Palestiniens. Ceux-là pourraient coopérer à la recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient grâce à la convocation d'une conférence internationale de la paix. Leur position pourrait se trouver renforcée par des actions appropriées menées par tous les partisans de la convocation de la Conférence.

69. La position des Etats-Unis pouvait se résumer en trois points : 1) insistance pour que l'Union soviétique soit exclue des futures négociations sur le conflit du Moyen-Orient; 2) refus persistant de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien et en particulier son droit à créer son propre Etat; et 3) volonté de maintenir une supériorité militaire israélienne au Moyen-Orient comme gage de la préservation de ses intérêts dans la région. C'était dans ce contexte qu'il fallait analyser les manoeuvres du Gouvernement américain dirigées contre l'OLP et ses efforts persistants pour l'éliminer en tant qu'organe politique. La fermeture du bureau d'information de l'OLP à Washington et la loi du Congrès récemment adoptée par le Comité de la conférence accusant l'OLP d'être une organisation terroriste et stipulant que soit punie par la loi toute personne qui défendrait les intérêts de l'OLP aux Etats-Unis, ne faisaient qu'illustrer ces pratiques hostiles, partiales et à courte vue.

70. On a émis l'opinion que la puissance de la communauté juive aux Etats-Unis avait jusqu'ici empêché le Gouvernement américain de faire suffisamment pression sur Israël pour l'amener à accepter de participer à une conférence internationale de la paix. Le pouvoir politique juif aux Etats-Unis demeurait quasi absolu. Actuellement, la seule façon d'amener l'opinion publique américaine divisée à prendre conscience de l'injustice dont étaient victimes les Palestiniens, serait d'exiger qu'Israël, et non pas seulement l'OLP, se conforme à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité en évacuant la Rive occidentale, les hauteurs du Golan, la bande de Gaza et la partie est de Jérusalem.

71. On a assisté récemment à une intensification de la campagne internationale en faveur de la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient comme moyen de parvenir à une solution acceptable au conflit israélo-arabe. On a souligné cependant qu'à partir d'avril 1987, on avait eu tendance à écarter la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale pour lui substituer une procédure qui aurait laissé les membres permanents du Conseil de sécurité et l'OLP en marge du processus de paix. La nature de cette procédure de substitution n'a jamais été clairement définie mais a été très souvent qualifiée d'"ouverture internationale" ou de "forum international", qui permettrait d'amorcer ou d'abriter les négociations bilatérales entre Israël et la Jordanie en vue de résoudre la question de Palestine. Mais ces campagnes et complots visant à éliminer l'OLP du processus de paix n'ont pas abouti aux résultats escomptés.

Table ronde II : "La question de Palestine et l'opinion publique en Amérique latine et aux Caraïbes"

72. La question de Palestine et le conflit israélo-arabe demeuraient aux yeux de l'opinion publique mondiale l'un des principaux problèmes internationaux. Si la communauté internationale s'en préoccupait vivement, c'est que cette situation posait des questions d'ordre éthique et moral du fait de l'emploi de la force et de la puissance armée pour priver tout un peuple de ses droits inaliénables et de sa terre et des guerres que cela avait provoqué dans la région, ainsi que de la menace que cela faisait peser sur la paix mondiale et de l'instabilité que cela avait engendré dans une région aussi névralgique.

73. Au cours des débats, il a été indiqué que sensibiliser l'opinion publique à une ou plusieurs questions était généralement loin d'être facile ou d'aller de soi. Toutefois, dans le cas de la Palestine où les droits de tout un peuple étaient systématiquement violés, il s'agissait là incontestablement d'une tâche indispensable. Il était également difficile, pour diverses raisons, d'aborder la question de l'opinion publique en Amérique latine et aux Caraïbes en général. Il se posait en effet dans cette région des problèmes plus pressants tels que la pénurie de ressources, la dette extérieure et le développement économique et social.

74. On s'est généralement accordé à reconnaître que l'opinion publique était devenue un facteur qui influençait de plus en plus la politique nationale à l'égard des questions internationales et régionales, la paix et la sécurité internationales en particulier. Il fallait donc mobiliser l'opinion publique pour mieux faire entendre la voix de la raison, de la justice et de l'objectivité dans les affaires internationales afin que l'humanité puisse vivre dans un monde plus sûr.

75. Le système international d'information, généralement dominé par les médias occidentaux, a pour une grande part façonné l'opinion publique, en mettant l'accent sur les divisions au sein des mouvements palestiniens, les luttes intestines et le "terrorisme arabe" et en n'évoquant que plus rarement la situation dans les territoires arabes occupés, l'oppression quotidienne, la vie sous l'occupation et les conséquences de la politique de colonisation. L'influence du lobby juif et de certains groupes d'intérêt dans la plupart des pays de la région était manifeste. L'opinion publique en Amérique latine et ailleurs devait être mieux informée au sujet de la question de Palestine si l'on voulait qu'elle sympathise avec la lutte légitime du peuple palestinien et qu'elle la soutienne davantage.

76. Il a été rappelé qu'en général, les pays d'Amérique latine étaient favorables à la tenue de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et qu'il convenait de mettre ce soutien à profit pour lever les obstacles qui entravaient encore la tenue de cette conférence. On a insisté en particulier sur la nécessité de fournir des informations plus objectives sur les activités visant à promouvoir la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, afin de permettre à l'opinion publique en Amérique latine et aux Caraïbes en pesant de son poids de contribuer à l'enclenchement d'un processus qui puisse aboutir à un règlement du conflit.

77. On a également fait valoir qu'une attention particulière devrait être désormais accordée aux milieux qui n'appuyaient pas encore suffisamment la juste cause du peuple palestinien, afin de rétablir les faits et de dissiper les idées fausses concernant la question de Palestine et ses origines.

78. Il a été rappelé que parmi les pays latino-américains membres du Mouvement des pays non alignés, certains avaient soutenu la lutte du peuple palestinien dès la première heure et avaient particulièrement à coeur la question de Palestine et la solidarité avec le peuple palestinien. Cette attitude s'inspirait des principes universels et fondamentaux qu'étaient la paix, la liberté, l'indépendance, la justice et le respect de droits de l'homme prônés par le Mouvement.

79. Il importait que les médias jouent un rôle plus positif en se montrant plus objectif en ce qui concernait la situation au Moyen-Orient et, en particulier, le sort des Palestiniens. Les établissements tels que les universités, les colleges, les instituts de recherche, les églises et autres institutions religieuses ainsi que les ONG nationales et internationales étaient appelés à jouer un rôle crucial dans le façonnement de l'opinion publique. Ces institutions et organisations devaient être exhortées à lancer une vaste campagne d'information objective sur la question de Palestine.

80. Il importait que l'Organisation des Nations Unies organise sans tarder des séminaires et des symposiums en Amérique latine afin de sensibiliser l'opinion publique. Il fallait s'attacher aussi particulièrement à populariser la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (le 29 novembre) proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/65 D, et en profiter pour rendre compte sous tous ses aspects de la question de Palestine.

81. Il ne fallait ménager aucun effort pour promouvoir une vaste campagne d'information, mesure qui pourrait grandement contribuer à la recherche d'une juste solution du problème de Palestine fondée sur la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien en Palestine. A cet égard, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens de l'ONU étaient appelés à jouer un rôle important. En outre, le Département de l'information de l'ONU avait été prié de tout faire pour assurer une diffusion aussi large que possible d'informations objectives concernant la question de Palestine.

Table ronde III : "Le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine"

82. D'un point de vue historique, l'OLP était parvenue à donner à la communauté palestinienne dispersée le sentiment de son identité et celui d'appartenir à une même nation. Ce n'était pas une mince réussite si l'on considérait l'évolution de la situation après 1948-1949. Ces événements faisaient partie d'un ensemble inscrit dans la mémoire collective des Palestiniens, dont l'OLP était devenue tout naturellement le dépositaire, comme l'African National Congress l'était pour le peuple africain vivant sous le régime d'apartheid.

83. Les éléments constitutifs de cette mémoire collective étaient, premièrement, l'expérience de l'exil, deuxièmement la vie quotidienne sous l'occupation militaire, avec le sentiment d'être un réfugié dans son propre pays. On faisait d'un peuple fier une minorité méprisée dans sa propre patrie. Une partie du peuple palestinien, ceux qui étaient restés en Galilée surtout, subissait ce sort depuis 1948. Les médias leur donnaient le nom d'Arabes israéliens, mais eux-mêmes s'appelaient Palestiniens et s'identifiaient avec les autres Palestiniens de la Rive occidentale et de Gaza et ceux qui vivaient en exil. Ceux qui subissaient l'occupation depuis 1967 étaient encore soumis aux tribunaux de l'occupation militaire et en butte tous les jours à de mauvais traitements racistes. Pour bon nombre d'entre eux, à la prison, la torture, la mort et la destruction s'ajoutaient l'expropriation et l'expérience de l'aliénation car, de paysans profondément attachés à leurs terres, ils étaient devenus des salariés du secteur des services israélien. Leur aliénation venait de ce qu'ils avaient perdu leur autonomie ou le pouvoir de se déterminer eux-mêmes, c'est-à-dire de prendre en main leur propre destinée et leur existence. Troisièmement, beaucoup de Palestiniens loin de leur

patrie historique, exilés dans les pays arabes ou au-delà connaissaient mort et destruction et subissaient de mauvais traitements confinant aux pratiques racistes. Nul ne pouvait fermer les yeux sur les massacres de Palestiniens dans les camps de Beyrouth, en septembre 1982, ou sur le siège continu et le bombardement constant de ces camps et d'autres camps de réfugiés palestiniens au Liban.

84. Comme le montrait l'histoire de façon assez convaincante, le sionisme en tant que mouvement de peuplement et l'Etat d'Israël par la suite, avaient cherché à nier la légitimité du nationalisme palestinien.

85. Porte-parole d'un sentiment palestinien populaire, l'OLP avait toujours affirmé l'unité (l'indivisibilité) du peuple palestinien. Cela signifiait que tous les Palestiniens, où qu'ils fussent, constituaient une unité nationale. Pour la plupart d'entre eux, le mot clef, symbole de leurs réactions historiques aux tentatives visant à les éliminer (tant physiquement que nationalement et politiquement), était Sumud. Ce mot voulait dire en arabe fermeté, obstination, résistance, attachement à son pays et à sa terre, fondation de foyers, reproduction, et figurait toujours dans les résolutions du Conseil national palestinien.

86. L'OLP avait pu apporter une assistance financière à diverses institutions dans les zones occupées (centres sanitaires, hôpitaux, écoles et universités, centres d'action sociale, institutions économiques) ainsi qu'à des exploitants agricoles, des entrepreneurs, des éducateurs, des artistes et des syndicats. L'objectif était de mettre au point l'infrastructure nécessaire pour permettre aux Palestiniens de tenir bon (Sumud).

87. Le département économique de l'OLP, connu aussi sous le nom de Samed (l'inébranlable), non seulement avait pour objectif d'aider le peuple palestinien à tenir bon dans les territoires occupés, mais aussi assurait une formation aux enfants des martyrs et leur fournissait des possibilités d'emploi, offrait des emplois aux Palestiniens dans les camps de réfugiés, essayait d'établir la base d'une infrastructure industrielle et agricole et s'occupait notamment de projets de développement agricole dans divers pays.

88. L'OLP avait réussi, dans des conditions souvent très difficiles, à constituer le noyau d'un Etat pour un peuple en exil. Les besoins sociaux, culturels, de santé et d'enseignement étaient satisfaits. Le plus grand succès revenait à la Société du Croissant-Rouge palestinien, qui était chargée du système des soins de santé des Palestiniens. La société gérait 13 grands hôpitaux, près de 100 cliniques, une école d'infirmières et des crèches.

89. Les efforts pour étouffer l'identité palestinienne, faire des Palestiniens un peuple passif, presque invisible, s'étaient soldés par un échec. Au contraire, les Palestiniens étaient devenus la seule force prête à défier les tentatives d'hégémonie israéliennes. L'OLP avait mené sa politique dans de nombreux domaines, avec les objectifs suivants : a) consolider l'identité nationale de la communauté palestinienne dispersée en créant des liens nouveaux et importants entre tous les Palestiniens; b) résister à l'occupation israélienne sur la Rive occidentale et à Gaza et harceler militairement l'Etat sioniste pour multiplier le coût de

l'occupation; et c) poursuivre énergiquement ses efforts en vue de mobiliser un appui international au principe d'autodétermination et au droit des Palestiniens à choisir leurs propres représentants.

90. En envahissant le Liban en 1982, Israël avait cherché à régler définitivement le problème; il comptait détruire de fond en comble toutes les installations de l'OLP au Liban et infliger une défaite si écrasante que les populations de la Rive occidentale et de Gaza seraient démoralisées et accepteraient n'importe quelles conditions. Ce dessein avait échoué, confirmant une fois de plus qu'il était impossible de résoudre le problème à l'avantage d'Israël, par des moyens militaires. L'OLP avait quitté le Liban mais elle avait survécu et y était même revenue, malgré les efforts déployés par Israël et par d'autres pour l'en empêcher. La guerre psychologique, qu'Israël, les Etats-Unis et d'autres essayaient de livrer, était également restée sans effet.

91. Sur le plan international, l'OLP avait 85 représentations permanentes (ambassades, bureaux) dans divers pays et ses représentants étaient accrédités auprès de plus de 108 Etats. A la Conférence au sommet de Rabat, en 1974, les Etats arabes avaient reconnu à l'unanimité que l'OLP était le seul représentant légitime du peuple palestinien. L'Organisation de l'unité africaine, le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique avaient fait de même et l'OLP jouissait du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

92. Des résolutions adoptées par le Conseil national palestinien lors de sa dix-huitième session, tenue à Alger du 20 au 26 avril 1987, se dégageaient les conclusions ci-après :

a) Les propos politiques des Palestiniens étaient réalistes, sans allusion à des promesses divines, à des pactes sacrés ou à une destinée. La rhétorique politique d'Israël était pleine de résonances religieuses, comme celle d'un certain nombre d'Etats de la région. Les Palestiniens avaient étroitement associé leurs revendications à la lutte pour les droits de l'homme et pour la libération nationale. Ils étaient du côté de ceux qui luttaient pour la liberté et contre l'oppression. Mais Israël était avec ceux qui voulaient perpétuer l'oppression - en Afrique du Sud, en Amérique centrale et ailleurs;

b) A la politique d'exclusion ou de dénégation qui avait caractérisé historiquement le sionisme en tant que mouvement de peuplement, s'opposait une politique d'affirmation. Israël refusait de discuter de la paix avec l'OLP - il voulait choisir parmi les Palestiniens soumis à l'occupation ceux qui, à son avis, pourraient représenter valablement leur peuple. Cela voulait simplement dire qu'Israël refusait de reconnaître la réalité du nationalisme palestinien et recherchait un règlement qui ne tienne pas compte des droits nationaux des Palestiniens. En revanche, l'OLP avait indiqué clairement qu'elle était disposée à participer à des négociations sur un pied d'égalité, sur la base de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant la question de Palestine. Les Palestiniens voulaient vivre dans la paix et en hommes libres, sur leur propre sol. Il y avait un minimum de principes qui n'étaient pas négociables : i) le droit à l'autodétermination, y compris le droit d'établir leur

propre Etat souverain sur leur propre sol, avec Jérusalem pour capitale; ii) le droit d'être représenté par les personnes de leur choix, dans ce cas par l'OLP; et iii) le droit des réfugiés à retourner dans leurs foyers ou à être indemnisés;

c) Sur le plan historique, les Palestiniens avaient affirmé leur droit à la vie, par la rébellion et la résistance. Cette attitude remontait loin dans leur histoire et s'était manifestée sous diverses formes de lutte : résistance armée, désobéissance civile, refus de collaborer avec l'occupant et Sumud. La population palestinienne représentait au total près de 4,7 millions de personnes : les éliminer était impossible, les subjuguier impensable. La résistance se poursuivrait et évoluerait, prenant de nouvelles formes et adoptant de nouvelles méthodes;

d) Un consensus international s'était dégagé sur la question de Palestine grâce à l'activité diplomatique énergique de l'OLP, à la résistance du peuple palestinien soumis à de dures conditions et au nouvel éclairage de questions touchant ce conflit historique. Ce consensus ralliait la majorité des pays développés mais aussi certains segments importants de l'opinion aux Etats-Unis, et même en Israël. Aux Etats-Unis, le Gouvernement était déphasé par rapport à l'opinion publique, sur cette question comme sur d'autres. En fait, le Gouvernement des Etats-Unis se faisait l'écho de vues extrêmement étroites, celles de l'American Israel Public Affairs Committee : ce groupe de pression pro-israélien était le porte-parole d'une partie importante des milieux dirigeants israéliens qui avaient les vues les plus intransigeantes. Il était fréquent que les Etats-Unis et Israël soient les seuls à s'opposer à la volonté de la majorité des nations dans les instances internationales. Grâce à l'assistance des pays socialistes, les Palestiniens avaient pu résister à leurs assauts.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

93. Le Séminaire a rappelé que l'année 1987 marquait l'anniversaire d'importants événements dans l'histoire du peuple palestinien et dans la lutte qu'il menait pour pouvoir exercer ses droits inhérents et inaliénables : soixante-dixième anniversaire de la Déclaration Balfour, quarantième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 181 (II), vingtième anniversaire de la guerre de 1967, cinquième anniversaire de l'invasion et de l'occupation israélienne du Liban et du massacre de réfugiés palestiniens dans les camps de Sabra et de Chatila.

94. Le Séminaire s'est déclaré profondément préoccupé par la dangereuse situation existant au Moyen-Orient, qui constituait une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. En cette ère nucléaire, il fallait redéfinir les relations internationales et faire en sorte de remplacer les affrontements par la coopération et de régler les conflits par des voies pacifiques et politiques et non par des moyens militaires.

95. Le Séminaire était profondément convaincu que les intérêts vitaux de tous les peuples de la région ainsi que la paix et la sécurité internationales ne pourraient être préservés que s'il y avait un règlement d'ensemble juste et durable, fondé sur les résolutions de l'ONU et s'opérant sous les auspices de cette dernière, du conflit israélo-arabe et de la question de Palestine, qui est au coeur de ce conflit.

96. Le Séminaire était conscient qu'en dépit des très grands efforts faits pour apporter une solution au conflit du Moyen-Orient, la situation dans la région restait insoluble. Elle était encore aggravée par les actions d'Israël dans les territoires arabes occupés. Les droits inaliénables du peuple palestinien continuaient à être violés. Israël poursuivait sa politique dans les territoires palestiniens et arabes occupés, maintenant et multipliant illégalement les colonies de peuplement juives et confisquant les terres des Arabes en s'appropriant en outre les maigres ressources en eau. Avec sa politique de la "poigne de fer", Israël avait encore plus étouffé toutes les formes d'expression politique, culturelle, sociale et économique du peuple palestinien. Il continuait de renforcer son emprise sur la quasi-totalité des aspects de la vie quotidienne, afin d'empêcher le développement autonome des territoires palestiniens occupés, maintenant ceux-ci dans sa sujétion pour pouvoir finalement les absorber et les annexer. Cette politique était contraire aux résolutions de l'ONU ainsi qu'à la Convention de Genève de 1949 et aux autres règles du droit international et elle exacerbait les tensions dans la région, faisant obstacle aux efforts entrepris pour parvenir à un règlement pacifique de la question de Palestine.

97. Le Séminaire a affirmé que l'impossibilité où se trouvait le peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables restait au coeur du conflit au Moyen-Orient et qu'il ne pourrait y avoir de paix générale juste et durable dans la région tant que ces droits, et notamment les droits au retour, à l'autodétermination et à la création d'un Etat autonome, ne seraient pas intégralement reconnus et tant qu'Israël ne se serait pas retiré complètement des territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem. Le Séminaire a en outre affirmé que l'OLP était le seul représentant légitime du peuple palestinien et invité les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait à reconnaître en tant que tel cette organisation.

98. Le Séminaire a conclu à l'unanimité que le seul moyen de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient était de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices de l'ONU et avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, qui devait être traitée à égalité avec les autres parties, ainsi que des Etats-Unis et de l'Union soviétique et d'autres Etats concernés, conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale. Le Séminaire était convaincu que ce n'était pas en appliquant des solutions partielles ou des palliatifs que l'on traiterait le fond du conflit israélo-arabe et que l'on parviendrait à un règlement d'ensemble de la question. Pour amener une paix juste et durable au Moyen-Orient, un effort d'ensemble était indispensable et il fallait pour cela convoquer une conférence internationale de la paix comme le prévoyait la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien avait un rôle important à jouer pour encourager l'organisation d'une telle conférence.

99. Pour le Séminaire, le monde avait continué en 1987 à prendre toujours mieux conscience de ce qu'était la question de Palestine et que le mouvement en faveur de la reconnaissance et de la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien était devenu encore plus net. Mais, parallèlement, les tensions et la violence avaient continué de monter dans la région, avec des conséquences tragiques. Le Séminaire estimait que, compte tenu de la situation actuelle, la communauté internationale devait redoubler d'efforts dans la recherche d'une solution d'ensemble juste et durable. Le Conseil de sécurité devait prendre

/...

d'urgence des mesures politiques pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans son premier rapport, en 1976, et entérinées par l'Assemblée générale, et à celles de la Conférence internationale sur la question de Palestine tenue à Genève en 1983. C'était à l'ONU qu'incombait avant tout d'apporter d'urgence une solution pacifique à ce conflit sans fin et de veiller à ce que le bon droit et la sécurité de tous soient protégés, étant entendu que le peuple palestinien devait pouvoir exercer ses droits inaliénables.

100. Le Séminaire a pris note avec satisfaction des efforts faits par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour que ces droits soient universellement reconnus, ainsi que des recommandations que cet organe a formulées en vue de la réalisation de ces droits. Le Séminaire s'est également félicité que le programme d'action entrepris par le Comité recueille de plus en plus largement l'approbation des Etats Membres de l'ONU. Il a instamment engagé la communauté internationale à appuyer encore davantage l'action du Comité, en particulier les efforts qu'il fait pour promouvoir la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et la création, pour préparer cette conférence, d'un comité du Conseil de sécurité auquel participeraient les membres permanents de ce dernier.

101. Le Séminaire a remercié le Secrétaire général de l'ONU des efforts qu'il déployait pour que soit convoquée une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Il a pris note du rapport du Secrétaire général (A/42/714-S/19249) et s'est vivement réjoui de l'intention de ce dernier de poursuivre ses efforts et de continuer à étudier avec les parties intéressées les moyens de progresser. Dans son rapport, le Secrétaire général déclarait "l'obstacle majeur est [...] que le Gouvernement israélien ne parvient pas dans son ensemble à accepter le principe d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies". Le Séminaire a jugé que le Gouvernement israélien, et le Gouvernement des Etats-Unis de même, se refusaient à appliquer la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale. Il a donc instamment prié ces gouvernements de revenir sur leur position négative en ce qui concerne la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

102. Selon le Séminaire, le Sénat américain, en adoptant récemment l'amendement No 940 qui interdit à l'OLP d'ouvrir ou d'avoir des bureaux aux Etats-Unis, n'avait tenu aucun compte du fait que la présence d'une mission d'observation de l'OLP auprès de l'Organisation des Nations Unies faisait suite à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 22 novembre 1974. Ces dispositions législatives étaient en outre contraires à l'Accord de Siège entre le pays hôte et l'ONU. Le Séminaire estimait de plus qu'en fermant la mission d'observation de l'OLP auprès de l'Organisation, on supprimerait un élément important dans la recherche d'une solution pacifique au conflit du Moyen-Orient.

103. Le Séminaire a énergiquement condamné les opérations militaires d'Israël contre le Liban, ainsi que la nouvelle série de mesures d'oppression contre les Palestiniens des territoires occupés. Il a exigé que ces actions cessent immédiatement et demandé au Conseil de sécurité d'user de tous les pouvoirs que lui conférait la Charte des Nations Unies pour faire disparaître les causes de violence et les manifestations de force.

104. Le Séminaire a instamment demandé aux membres du Conseil de sécurité, en particulier aux membres permanents, de s'acquitter de leurs responsabilités et de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et notamment de n'épargner aucun effort pour que la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient soit convoquée au plus tôt.

105. Le Séminaire a considéré que les conclusions de la dix-huitième session du Conseil national palestinien, tenue en avril 1987 à Alger, apportaient beaucoup à la recherche d'une solution permettant de régler équitablement la question de Palestine et de remédier à la triste situation du peuple palestinien. Le Séminaire a en particulier noté avec satisfaction que l'OLP était tout à fait favorable à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale.

106. Le Séminaire a rappelé avec satisfaction que les gouvernements et les peuples d'Amérique latine avaient, à l'ONU et dans d'autres instances, soutenu la cause palestinienne et s'étaient déclarés favorables à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Il a réaffirmé qu'il fallait redoubler d'efforts pour mobiliser encore davantage l'opinion publique et les gouvernements en Amérique latine et ailleurs dans le monde, en faisant en particulier appel au concours des médias et des organisations non gouvernementales. L'ONU devait intensifier la diffusion d'une information à jour sur la question de Palestine, le sort des Palestiniens sous occupation ou en exil et les mesures à prendre pour parvenir à un règlement équitable dans le respect des droits inaliénables du peuple palestinien de Palestine. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens avaient un rôle important à jouer à cet égard. De son côté, le Département de l'information devait s'efforcer de diffuser le plus largement possible une information exacte au sujet de la question de Palestine et veiller à ce que les journalistes d'Amérique latine soient suffisamment représentés dans les missions de visite annuelles qu'il envoyait au Moyen-Orient.

107. Il importait que les organes d'information nationaux et les agences de presse internationales fassent preuve d'une plus grande objectivité et assurent des reportages plus équilibrés sur le Moyen-Orient et en particulier sur le sort du peuple palestinien. Le Séminaire a souligné que les organisations intergouvernementales, des organismes tels qu'universités et collèges, instituts de recherche, églises et autres organismes confessionnels, et les organisations non gouvernementales nationales et internationales avaient un rôle crucial à jouer dans la mobilisation de l'opinion publique, notamment aux Etats-Unis et en Israël. Ces organisations devaient être encouragées à s'occuper davantage de la question de Palestine et à la traiter de façon objective.

Annexe I

MESSAGE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE AU SECRETAIRE GENERAL

Nous, participants au dix-huitième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine, tenu à La Havane (Cuba), vous remercions sincèrement du bienveillant message que vous nous avez fait transmettre par votre représentant, M. Naseem Mirza, Chef de la Division des droits des Palestiniens. Nous avons été informés des dernières actions militaires d'Israël contre le Liban et le peuple palestinien. Nous protestons énergiquement contre ces actions et contre les actes d'oppression et de harcèlement perpétrés par Israël contre les Palestiniens des territoires occupés. Nous vous prions instamment, Monsieur le Secrétaire général, de prêter votre concours pour faire cesser immédiatement ces actes et de redoubler d'efforts pour que soit convoquée la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, qui est la voie la plus appropriée pour parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit du Moyen-Orient et de la question de Palestine, noeud de ce conflit.

Annexe II

MESSAGE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE

Nous, participants au dix-huitième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine, tenu à La Havane (Cuba), protestons dans les termes les plus énergiques devant l'usage croissant que le Gouvernement israélien fait de la force militaire contre le peuple palestinien des territoires occupés qui lutte pour pouvoir exercer ses droits inaliénables. Nous avons été informés des dernières actions militaires qu'Israël a lancées au Liban contre les Libanais et contre les Palestiniens. Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il agisse sans délai pour mettre un terme à cette politique israélienne d'intervention militaire et d'oppression des Palestiniens. Nous considérons qu'il faut supprimer les causes profondes des tensions et pour cela convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, afin de parvenir à un règlement d'ensemble juste et durable du conflit du Moyen-Orient et de la question de Palestine, noeud de ce conflit.

Nous vous serions obligés de bien vouloir porter ce message à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Annexe III

**MESSAGE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE AU PRESIDENT DU COMITE
EXECUTIF DE L'ORGANISATION DE LIBERATION DE LA PALESTINE**

Nous, participants au dix-huitième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine, tenu à La Havane (Cuba), vous remercions sincèrement de votre bienveillant message, source d'inspiration, qui nous a été transmis à la séance inaugurale du Séminaire. Nous examinons les moyens de promouvoir la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et de mobiliser l'opinion publique de l'Amérique latine et des Caraïbes afin qu'elle milite pour la concrétisation des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous protestons énergiquement contre la dernière vague de brutalités perpétrées par les autorités israéliennes pour opprimer et asservir la population palestinienne des territoires occupés et contre leur opération militaire visant le Liban. Nous avons fait connaître notre position au Président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général. Nous vous adressons, à vous et au peuple palestinien, nos salutations et vous assurons de notre appui et de notre solidarité sans réserve dans la lutte héroïque que vous menez pour exercer vos droits inaliénables.

Annexe IV

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants au dix-huitième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine, tenu du 15 au 17 décembre 1987 à La Havane (Cuba), remercient vivement le peuple et le Gouvernement cubains d'avoir accueilli ce séminaire et d'avoir si bien pourvu à son organisation matérielle, ce qui a grandement contribué à son succès. Ils expriment également leurs remerciements sincères pour la généreuse hospitalité qui leur a été offerte.

Les participants au Séminaire tiennent à remercier tout spécialement S. E. M. Jorge Risquet, membre du Politburo et du secrétariat, Chef du service général des relations extérieures au Comité central du Parti communiste cubain, de l'intérêt personnel qu'il a porté au Séminaire. Ils remercient également S. E. M. Isidoro Malmierca Peoli, Ministre cubain des relations extérieures, de l'importante contribution qu'il a apportée. Les participants savent gré au peuple et au Gouvernement cubains de l'appui et de la solidarité indéfectibles qu'ils manifestent pour la juste lutte que mène le peuple palestinien, sous la conduite de l'OLP, son seul représentant légitime, afin d'exercer ses droits nationaux inaliénables en Palestine.

Annexe V

LISTE DES PARTICIPANTS ET OBSERVATEURS

M. Massamba SARRE	Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
M. Alberto VELAZCO-SAN JOSE	Représentant permanent adjoint de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies
M. Pramethesh RATH	Conseiller à la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies
M. Zehdi L. TERZI	Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Participants aux tables rondes

Shafiq AL-HOUT (Palestinien)
Irma CACERES PEREZ (Cuba)
Tillo DECLERQ (Belgique)
Miklós ENDREFFY (Hongrie)
Roberto GARCIA (Nicaragua)
Eduardo KRONFLY (Colombie)
Jorge MANFUGAS (Cuba)
Paul MCCLOSKEY (Etats-Unis)
Alvaro MENENDEZ FRANCO (Panama)
Ruben MONTEDONICO (Mexique)
Fouad MOUGHRABI (Palestinien)
Mittityahu PELED (Israël)
Gabriel PEREZ TARRAU (Cuba)
Juan Luis PEREIRA FIORILO (Bolivie)
Henry RONDINEL-CORNEJO (Pérou)
Juan SANCHEZ (Cuba)
Carlos Alberto TORRENGO (Argentine)

Etats Membres

Afghanistan	- S. E. M. Abdul Majir Sarbuland Ambassadeur à Cuba
Algérie	- S. E. M. Hocine Zatout Ambassadeur à Cuba
	- M. Soufiana Mimouni Secrétaire Ambassade de La Havane

Bulgarie

- M. Metodí Dinkov
- Ministre Conseiller
Ambassade de La Havane

Cuba

- M. Isidoro Malmierca
Ministre des relations extérieures
- M. Raúl Roa Kouri
Vice-Ministre des relations extérieures
- M. José Pérez Novoa
Directeur, Division des relations internationales
Ministère des relations extérieures
- M. Eumelio Caballero
Directeur, Division du Mouvement des non-alignés
Ministère des relations extérieures
- M. Ulises Estrada
Directeur, Division de l'Afrique du Nord
et du Moyen-Orient
Ministère des relations extérieures
- M. Reynaldo González
Vice-Président de l'Institut cubain pour
l'amitié entre les peuples
- M. Neurys Vernier
Chef adjoint de la Division des affaires
générales
Comité central
- M. José Arbesú
Chef adjoint de la Division de l'Amérique
Comité central
- M. Ernesto Gómez Abascal
Chef de section à la Division des affaires
générales
Comité central
- M. Ramón Ferro
Chef de la Division des relations internationales
Assemblée nationale
- M. Frank Ortíz
Chef de la Division politique
Organisations internationales
Ministère des relations extérieures

- M. Mario García
Chef de la Division de l'Amérique du Nord
et du Moyen-Orient
Ministère des relations extérieures
- M. Omelio López
Chef adjoint de la Division des relations
internationales
Assemblée nationale
- Mme Mireya García
Fonctionnaire
Ministère des relations extérieures
- M. Eduardo Castellanos
Fonctionnaire
Ministère des relations extérieures
- M. Luis Gonzales Marturelos
Ministre Conseiller
- Egypte
 - S. E. M. Mohamed Abbouda
Ambassadeur à Cuba
 - M. Fouad Cherif
Ambassade de La Havane
- Ghana
 - S. E. M. Kojo Amoo-Gottfried
Ambassadeur à Cuba
 - M. James Allotey
Premier Secrétaire
Ambassade de La Havane
- Guinée
 - M. Cheik Alouseny Conde
Premier Secrétaire
Ambassade de La Havane
- Inde
 - S. E. M. Madhau Mangalmurti
Ambassadeur à Cuba
- Iran (République islamique d')
 - M. Mohammad Hamzeh
Ambassade de La Havane
- Mexique
 - M. José Urrutia
Deuxième Secrétaire
Ambassade de La Havane
- Nicaragua
 - Mme María Elsa Vogl
Ministre Conseiller
Ambassade de La Havane

Nigéria

- M. Lekara M. Wayi
Deuxième Secrétaire
Ambassade de La Havane
- M. Solomon Omojokun
Ambassade de La Havane

Pérou

- Mme Marcela de Ruíz
Conseiller
Ambassade de La Havane

Philippines

- S. E. Mme Ophelia Gonzales
Ambassadrice à Cuba
- Mme Erlinda Basilio
Ministre Conseiller
Ambassade de La Havane

Pologne

- Mme Marzena Pawlowska
Ambassade de La Havane
- M. Janusz Seczys
Ambassade de La Havane

**République démocratique
allemande**

- M. Jürgen Veit
Troisième Secrétaire
Ambassade de La Havane

**République démocratique
populaire lao**

- M. Somlith Khantivong
Ambassade de La Havane

Tchécoslovaquie

- M. Zdenek Smrkovsky
Ambassadeur à Cuba

**Union des Républiques
socialistes soviétiques**

- M. Yuri Nosenko
Conseiller
Ambassade de La Havane
- M. Nikolay Babich
Deuxième Secrétaire
Ambassade de La Havane
- M. Ovanes Arutiunian
Ambassade de La Havane

Venezuela

- M. Rafael A. Capriles R.
Ambassade de La Havane

- Viet Nam - M. Xuan Phong Nguyen
Conseiller
Ambassade de La Havane
- Yémen démocratique - S. E. M. Abdulrahman Mohamad
Ambassadeur à Cuba
- Yougoslavie - M. Milorad Ivanovic
Ambassade de La Havane

Etats non membres représentés par des observateurs

- République de Corée - S. E. M. Eui Sok Chai
Ambassadeur, Observateur permanent adjoint
auprès de l'Organisation des Nations Unies
- M. Hwan Bok Cho
Premier Secrétaire
Ambassade de Mexico
- République populaire
démocratique de Corée - M. Che Byonk Ik
Conseiller
Ambassade de La Havane
- M. Che Sung Jyon
Ambassade de La Havane

Organes de l'Organisation des Nations Unies

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui
concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

M. Amar Amari (Tunisie)

Comité spécial contre l'apartheid

M. Nasreldin A. M. Idries (Soudan)

Programmes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le développement

M. Costante Muzio
Représentant résident

Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture

M. Carlos Lazo
Représentant et Directeur du
Bureau régional

Mouvements de libération nationale

South West Africa People's
Organization

- M. Helmut Angula
Observateur permanent auprès de
l'Organisation des Nations Unies

- M. Peter Tsheehama
Représentant principal à Cuba et aux Caraïbes

Organisation de libération
de la Palestine

- S. E. M. Imad Nabil Jadáa
Ambassadeur à Cuba

- M. Walid Abdel Rahim
Deuxième Secrétaire
Ambassade de La Havane

- M. Mohamed Yousef Kazzaz
Troisième Secrétaire
Ambassade de La Havane

- M. Fayez Bibi

- M. Abdel Hamid ElGhanam

- M. Issa El Khatib

- M. Suleiman Hamdan

- M. Ali Ahmed Kassem

- M. Nabil Khalil

- M. Roberto Lobos Conreras

- Mme Monica Maurie

- M. Bachir Taha

- M. Abdala Younis

- M. Yaser Yousef Atta

African National Congress of
South Africa

- M. Stanley Manana
Représentant à Cuba

- M. Manya Nghipopi

Organisations non gouvernementales

Asociación Cubana de las
Naciones Unidas

- M. Antonio F. Diez

Asamblea Nacional-Poder Popular

- M. Ramón Pez Ferro

Centro de Estudios de Africa
y Medio Oriente

- Mme Vivian Armenteros Rodriguez

- Mme Zelmys Dominguez Cortina

- Mme Mayda Jimenez García

- M. Manuel Alvarez Longo

- Mme Barbara Danzie

Centro Regional, Federación
Democrática Internacional de
Mujeres

- Mme Concepción Dumois

- Mme Aleida Legón

Escuela Superior del Partido
"Nico Lopez"

- Mme Sandra Sanchez Ramirez

- M. Noel Manzanaros Blanco

Federación Estudiantil
Universitaria

- Mme María del Carmen Barroso Gonzáles

Federación Mujeres Cubanas

- Mme Elena Patricia Cerez Narbona

Instituto Cubano de Amistad con
los Pueblos

- M. Javier Dominguez

- M. Omar Olazábal

- Mme Rosa Velez

Instituto de Ciencias Medicinas
de la Habana

- M. Mario Gonzalez

Instituto Superior de Relaciones
Internacionales

- M. Miguel Alfonzo

- M. Santiago Fernandez

- M. Pedro Gonzalez

- M. Raúl Izquierdo

- M. Emilio Perez
- M. Victor Daniel Terrero Manzanares
- M. Raúl Hernandez
- Movimiento Cubano por la Paz y la Soberanía de los Pueblos
 - Mme Nora Gopar Benítez
 - M. Orlando Fundora
- Organización Continental Latino-Americana de Estudiantes
 - M. Edwin González
 - Mme Ana María Pellón
 - M. René Ismael García Medina
- Organización de Solidaridad con los Pueblos de Asia, Africa y América Latina
 - M. René Anillo Capote
 - Mme Julia Dolores Cabrera
- Unión de Jovenes Comunistas
 - Mme Teresita Trujillo Hernández
- Unidad Revolucionaria Nacional
 - Mme Victoria Solares Ruíz
- Unión Arabe de Cuba
 - Mme Nora Brajin Lugo
 - M. Rodolfo Casals Amey
 - Mme María de la Caridad Derech Gutierrez
 - M. José González Bez
 - M. Osvaldo Fernando Jiménez Misas
 - M. Dajud Llevara
 - Mme Arminda Meléndez Silva
 - M. Nestor Altaban Proveyer
 - M. Nestor Proveyer Llanes
 - M. Feisar Tabrane
 - M. Alexis Valdés Amadit
 - M. Felipe Luíz Yaber
 - M. Emilio Zaht
 - M. Guillermo Chacita Pieras

Presse

M. René Calvo	AIN
M. Pablo Socorro	AIN
M. Rodolfo Casals Amey	GRANMA
M. Omar de la Cruz Rey	NTV
M. Esteban Torres Rodriguez	NTV
M. Carlos Valdez Tomás	NTV
M. Luíz de la Rosa Frias	NTV
M. Jesus Nodarse Ramos	NTV
M. Leonardo Lobaina Lobaina	NTV
M. Angel Lazo Hernandez	NTV
M. Juan Carlos Torres Regueiro	NTV
M. Armando Morales Blanco	NTV
Mme Isabel Lage Diaz	NTV
M. Juan Sanchez Sanchez	Bohemia
M. Pedro Vinas Alfonso	Bohemia
M. Juan Dufflar Amell	Trabajadores
M. Miguel Fernandez Roa	Trabajadores
M. Antonio Hernandez Mena	Trabajadores
Mme Iraida Montalvo	Radio Reloj
M. Juan Emilio Friguls	Radio Reloj
M. Manuel Perez Vega	Radio Reloj
Mme Mery Simon	Prensa Latina
M. Julio Morejon	Prensa Latina
M. Luis Mariano Batista	Juventud Rebelde
Mme Elizabeth Noriega	Juventud Rebelde
M. Miguel Robeiro	Cubavision
M. Lazaro Villegas	Cubavision
M. Ignacio Insua	Cubavision
Mme Maria de los Angeles Garcia	Radio Habana Cuba
Mme Vianka Govin	Radio Habana Cuba
Mme Elena Nufez	Radio Habana Cuba
M. Nabil Kadoura	Radio Habana Cuba
M. Benigno Perez Lopez	Bastion
Mme Juana Carrasco	Verde Olivo
Mme Martha Bares Gomez	Radio Rebelde
M. Francisco García	Tribuna
M. Manuel Moro	Tribuna

Presse étrangère

Kaled Hussein	"Le 14 octobre"	Yémen démocratique
Ibrain Ismail	Al Nida	Liban
Jorge Gonzales Villa	El Dia	Mexique
Celia Garcia Hernandez	El Dia	Mexique
Orlando Contreras	Agence ALASEI	Mexique
Enrique López Oliva	Noticias Aliadas	Pérou
Piotr Sommerfeld	PAP	Pologne
Hussein Abdelaziz	Al Hadaf	République arabe syrienne
Serguei Sereda	Agence TASS	URSS

Andrei Borodine	Agence TASS	URSS
Andrei Kamorin	Izvestia	URSS
Victor Gorbachov	Radio Moscou	URSS
Victor Lunin	Rev. America Latina	URSS
Yuri Goloviatenko	Agence TASS	URSS
Irina Komorana	Izvestia	URSS
Pham Dinh Loi	Agence VNA	Viet Nam
